

Notre référence à rappeler
dans toute correspondance :

N° sociétaire : 478619F
N° contrat : 1247000/001 296019/000

Reçu le 24 Juin, 2009

Pour tout renseignement contacter :

Site de gestion
SMABTP LYON
15 avenue Lacassagne
69424 LYON CEDEX 03
Tél. : 04.72.68.68.48
Fax : 04.72.68.68.38

MARION ISOLATION
BP82
338 ROUTE DE GENAS
69500 BRON

CONTRAT D'ASSURANCE PROFESSIONNELLE DES ENTREPRISES DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS CAP 2000

Attestation d'assurance

Valable jusqu'au 31/12/2009

La SMABTP certifie que le sociétaire désigné ci-dessus est titulaire d'un contrat d'assurance professionnelle CAP 2000, n° 1247000/001 296019, à effet du 01/01/2002, garantissant, à ce jour, les activités suivantes :

- Isolation acoustique
- Cloisons industrialisées de structure métallique
- Plâtrerie à base de plaques de plâtre
- FAUX PLAFONDS

contre les risques ci-après :

Responsabilité en cas de dommages matériels à l'ouvrage après réception

Ce contrat garantit

- du fait de ses activités professionnelles mentionnées ci-avant,
- pour une participation à des opérations de construction d'un ouvrage :
 - soumis à l'obligation d'assurance qui ne dépasse pas le coût total hors taxes (travaux et honoraires compris) de 26 000 000 €. Au-delà de ce montant, le sociétaire doit nous déclarer le chantier concerné et souscrire, auprès de la SMABTP, un avenant d'adaptation de garantie. A défaut, il sera fait application d'une règle proportionnelle selon l'article L. 121-5 du Code des assurances ;
 - non soumis à l'obligation d'assurance qui ne dépasse pas le coût total hors taxes (honoraires compris mais éléments d'équipement techniques spéciaux exclus) de 6 000 000 € en France métropolitaine/DOM. Au-delà de ce montant, le sociétaire doit nous déclarer le chantier concerné et souscrire, auprès de la SMABTP, un avenant d'adaptation de garantie. A défaut, les garanties du contrat ne s'appliqueront pas ;
- pour des ouvrages réalisés suivant des travaux de technique courante :

Par "travaux de technique courante", on entend, outre les travaux traditionnels, c'est-à-dire ceux réalisés avec des matériaux et des modes de construction éprouvés de longue date, les ouvrages répondant aux caractéristiques suivantes :

- ouvrages dont la réalisation est conçue dans les documents contractuels avec des matériaux et suivant des modes de construction auxquels il est fait référence dans les Documents Techniques Unifiés (DTU), les documents édités par les pouvoirs publics (notamment les fascicules du CCTG applicables aux marchés de travaux publics), les Normes Françaises homologuées (NF), ou les règles professionnelles et documents techniques des organismes professionnels,

